



EM NORMANDIE
PARTNERS

TAXE D'APPRENTISSAGE

2022

Chère Partenaire, Cher Partenaire,

Semez aujourd'hui pour récolter demain...

La taxe d'apprentissage est une obligation mais elle vous offre aussi une liberté : celle de flécher vos fonds vers l'organisme de votre choix. Optez pour un investissement pertinent pour votre entreprise en choisissant l'EM Normandie.

Vos contributions sont des ressources essentielles pour nous aider à former vos futurs collaborateurs. Grâce aux versements reçus en 2021, nous avons recruté 15 enseignants-chercheurs, renforcé nos équipes d'accompagnement, accéléré notre digitalisation à 360°, lancé de nouveaux programmes, obtenu de nombreuses distinctions nationales et internationales, intensifié nos actions en faveur de l'égalité des chances et investi dans un nouveau campus, aux dernières normes environnementales, à Paris.

Notre challenge pour 2022 : continuer de faire bouger les lignes, repenser sans cesse l'expérience apprenante, donner les clés aux étudiants pour embrasser des problématiques beaucoup plus larges que la simple technique et faire face aux défis éthiques, sociologiques et environnementaux.

Sachez qu'en tant que verseur de la taxe d'apprentissage, vous êtes Partenaire de l'École. Cela vous ouvre ainsi l'accès à de nombreuses opportunités : réalisation de missions étudiantes gratuites pour vous accompagner sur des thématiques précises, travaux de recherche appliquée conduits par nos enseignants-chercheurs, participation à des événements de recrutement ou à des ateliers de discussion...

Au nom de tous les étudiants, diplômés et collaborateurs de l'EM Normandie, d'avance un grand merci pour votre précieux soutien !

Élian PILVIN
Directeur Général

Virginie CORREC
Responsable Partenariats



EM NORMANDIE
PARTNERS

CAEN | LE HAVRE | PARIS | DUBAÏ | DUBLIN | OXFORD



LES PROCHAINES ÉTAPES POUR NOUS VERSER LE SOLDE DE 13%

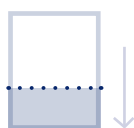
- Le solde de 13% de la Taxe d'Apprentissage est à verser directement à l'EM Normandie.
- La date limite de versement est fixée au **31 mai 2022**.
- Toute entreprise est dans l'obligation de flécher ce solde de 13% vers un établissement : choisissez l'EM Normandie !

LES MODALITÉS POUR VERSER LE SOLDE DE 13%

- **Par chèque** à l'ordre de l'EM Normandie :
À envoyer à l'attention de Gaëlle CREY - 20, Quai Frissard - 76 600 LE HAVRE
- ou
- **Par virement** à l'attention de l'EM Normandie :
Banque : Société Générale
IBAN : FR76 3000 3004 5100 0372 9588 476

Un reçu libératoire vous sera envoyé afin que vous puissiez conserver la preuve de votre versement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter :
Gaëlle CREY au 06.07.22.82.93 ou gcrey@em-normandie.fr



Merci d'accompagner votre chèque ou votre virement du bordereau complété, à détacher ci-dessous

OU

ou disponible sur notre site Internet



MASSE SALARIALE

2021



TAXE BRUTE

(0,68%)



SOLDE DE 13%



VERSEMENT DIRECT
À L'EM NORMANDIE

CODE UAI : 076 0168 V



Bordereau à compléter et à retourner à Gaëlle CREY - EM Normandie - 20, Quai Frissard - 76 600 LE HAVRE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° de Siret de l'entreprise :

Nom du responsable de la Taxe d'Apprentissage :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Montant du versement du solde de 13% :

Par chèque Par virement